



Communiqué :

15 avril 2020

Protéger les familles en précarité énergétique du Covid-19 et des effets de la crise économique.

Si la crise sanitaire est l'urgence absolue, il faut dès maintenant anticiper les effets économiques et sanitaires pour les ménages en précarité énergétique afin de les aider. L'initiative Rénovons propose, au-delà, du premier chèque énergie actuellement versé, un second chèque énergie Covid-19 exceptionnel de 300 euros pour les bénéficiaires les plus précaires de cette aide. La crise du covid-19 touchent des familles déjà en situation difficile, à l'accumulation de factures d'énergie impayables s'ajoutent les impacts dramatiques de la crise sanitaire. Ces familles ne doivent pas se retrouver à devoir choisir parmi leurs besoins vitaux : l'accès à l'énergie ou se nourrir !

Les ménages touchés par la précarité énergétique vont être très fragilisés par la crise sanitaire actuelle du Covid-19. Rappelons-le, ces ménages seront les plus exposés aux effets économiques de cette crise¹, auxquels s'ajoutent des facteurs aggravant de risques sanitaires (asthme et problèmes respiratoires plus fréquents, sécurité dans le logement) liés aux mauvaises conditions de confort des passoires énergétiques dans lesquelles ces ménages vivent pour 45% d'entre eux².

Personnes âgées, familles aux revenus très faibles ou avec des emplois précaires, personnes isolées, personnes malades, habitant-e-s de passoires énergétiques nocives pour la santé et générant d'importantes factures d'énergie aggravant la spirale d'un surendettement parfois déjà présent³ : toutes ces personnes vont souffrir durablement de la crise sanitaire liée au Covid-19, du confinement dans des logements à risque pour leur santé, et des diminutions de revenus dans les prochains mois du fait des difficultés accrues à reprendre leur emploi ou retrouver du travail.

Les chèques énergie près de 6 millions de ménages sont destinataires, permettent de payer une partie des factures⁴, ils varient de 48 à 277 euros maximum par an. A noter : la facture moyenne d'un ménage en précarité énergétique est de 1 850 euros en moyenne (contre 1 500 euros environ pour un ménage français moyen).

Ces aides sont donc très insuffisantes pour répondre aux futurs choix que vont devoir faire ces ménages face à la crise économique annoncée. C'est particulièrement vrai au regard de l'augmentation déjà observée des budgets familiaux pour se nourrir, liée pour partie à

¹ https://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre_ONPES_03_2014.pdf

² http://renovons.org/IMG/pdf/dp_renovonsv3_simple.pdf

³ https://onpe.org/30_portraits/les_mots_de_la_prekarite_energetique

⁴ <https://chequeenergie.gouv.fr/> et <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037864332&dateTexte=&categorieLien=id>

l'indisponibilité des lieux de solidarité habituels comme les épiceries solidaires ou points de distribution de l'aide alimentaires.

Afin de **prévenir le dérapage à la hausse des chiffres de la précarité énergétique en 2020**, l'Initiative Rénovons propose une série de mesures permettant de soutenir immédiatement et dans les prochains mois les ménages touchés par la précarité énergétique :

- **Un Chèque Énergie exceptionnel, lancé immédiatement après la vague d'envoi des chèques énergie classiques d'avril 2020, pour les 3,5 millions de bénéficiaires les plus en difficulté d'un montant de 300 euros. Le coût de cette aide serait d'un milliard d'euros. Ce chèque exceptionnel permettra de couvrir deux mois de besoins en énergie pour ces ménages.**

Cette idée d'un « chèque énergie Covid-19 » semble faire consensus parmi de très nombreux acteurs, bien au-delà de l'Initiative Rénovons. Cette mesure peut permettre notamment aux ménages de pouvoir consacrer une part accrue de leurs faibles revenus aux achats alimentaires qui augmentent notamment au sein des familles comportant des enfants scolarisés ou celles bénéficiant d'aides alimentaires. **Nous aiderions ainsi ces familles à ne pas avoir à se poser de manière plus aiguë la question du choix entre se nourrir, s'habiller, ou payer la facture d'énergie !**

A moyen terme il faudrait en France pouvoir créer une mesure de « revenu énergie » qui serait un forfait de charges type APL, généralisé à tous les ménages aux ressources modestes, et indexé sur les évolutions réelles des charges liées au logement.

D'autres types de mesures sont possibles immédiatement à destination des ménages qui subissent la précarité énergétique, notamment de la part de tous les fournisseurs d'énergie et des propriétaires bailleurs de logement, car les locataires du parc privé se retrouvent trop souvent "hors des radars" des mesures publiques, ce sera probablement le cas cette fois encore.

- Remise sur les abonnements d'énergie des clients en situation de précarité, à l'exemple de ce que propose l'un des fournisseurs d'énergie français⁶.
- Aider les ménages à s'équiper de système d'affichage et de pilotage de leurs consommations, afin de favoriser leur sobriété énergétique, avant et après les travaux de rénovation.
- Augmenter significativement le financement des Fonds de Solidarité pour le Logement, en exigeant une participation effective de tous les fournisseurs d'énergie et en demandant une dotation exceptionnelle de l'État dans les semaines qui viennent. Ces FSL doivent pouvoir aider davantage de ménages en difficulté pour le paiement de leurs factures d'énergie ou de loyers à l'issue de la trêve hivernale reportée au 31 mai⁷.
- Le gouvernement peut prendre une mesure pour faire passer la TVA de 20 % à 5,5 % sur la facture d'énergie des ménages aux ressources très modestes, et les exonérer du paiement de la contribution au service public de l'électricité, pour une période de trois

⁵ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/coronavirus-aux-restos-du-coeur-au-secours-populaire-on-s-adapte-urgence-aide-alimentaire-1814392.html>

⁶ <https://positivr.fr/coronavirus-engie-se-mobilise-en-remboursant-labonnement-des-foyers-les-plus-modestes/>

⁷ Légalement tous les fournisseurs d'énergie sont tenus de participer au financement de ces FSL, seuls EDF et ENGIE le font. [article 6-3 de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement](#)

ans afin de soulager durablement la facture et laisser le temps à ces ménages de reconstituer leurs revenus en retrouvant des emplois.

- Inciter les propriétaires à revenus élevés qui louent des logements à des ménages à faible revenus à suspendre temporairement le paiement des loyers de leurs locataires pour une période de trois mois à l'image de ce qui a été proposé pour la ville de New-York⁸.
- Pour les propriétaires bailleurs modestes, souvent âgés, pour qui les revenus locatifs sont la source de revenu principale, le chèque énergie pourrait leur éviter de subir des impayés.

Dans les prochaines semaines de nombreuses propositions de plan de résilience, de relance ou du jour d'après vont émerger. Ces propositions si elles se concrétisent, seront une occasion d'accélérer les investissements favorables à la lutte contre les dérèglements climatiques, protégeant les ménages les plus fragiles contre les effets économiques, sociaux et sanitaires dramatiques que cette crise climatique engendre.

L'Initiative Rénovons présentera dans les prochaines semaines ses nouvelles propositions pour rénover la totalité des passoires énergétiques en France, qui reste la solution principale pour réduire durablement la précarité énergétique dans notre pays.

Contact presse : Danyel Dubreuil – Initiative Rénovons - Coordinateur

danyel.dubreuil@renovons.org // 01 80 89 58 38 –

<http://renovons.org/> - @Renovons

Membres de l'Initiative Rénovons : Fondation Abbé Pierre - Secours Catholique Caritas France - Fondation Schneider Electric et Schneider Electric - Fédération SOLIHA Solidaires pour l'Habitat - Le Groupe Effy - CLER Réseau pour la Transition Énergétique - Réseau Action Climat France - Association Coenove - Solidarités Nouvelles pour le Logement -

⁸ Rent suspension in NYC <https://www.nbcnewyork.com/news/coronavirus/nyc-officials-support-proposed-state-legislation-that-would-suspend-rent-payments/2357103/>

Brooklyn landlord in the news: <https://www.nytimes.com/2020/04/03/nyregion/coronavirus-nyc-landlord-mario-salerno.html>